

**ORDRE DES  
EXPERTS-COMPTABLES**



**VOUS ÊTES  
CRÉATEUR D'ENTREPRISE  
OU PORTEUR DE PROJET ?**



[www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr)



Vouloir "monter sa boîte" c'est d'abord une question d'envie personnelle. Mais créer et gérer une entreprise, ça ne se fait pas à la légère ! **L'expert-comptable est le conseiller du chef d'entreprise** : il l'accompagne dans tous ses projets professionnels et personnels.

**L'expert-comptable vous accompagne dans la gestion des obligations comptables, fiscales, sociales, juridiques et administratives.** C'est un simplificateur de complexité, il vous libère de vos contraintes administratives et vous permet de vous consacrer à 100 % à votre activité.

**L'expert-comptable apporte son aide et ses conseils pour gérer au mieux l'activité.** Son rôle majeur est de vous conseiller dans la gestion, le pilotage et le développement de votre entreprise, dans des domaines variés : fiscalité, juridique, finance, social, etc.

**L'expert-comptable est l'interlocuteur privilégié des porteurs de projet et dirigeants d'entreprise.** Il vous accompagne dans toutes les décisions importantes de la vie de votre entreprise :

- 1 **Faisabilité du projet** > connaître son environnement
- 2 **Business plan de l'entreprise** > démontrer la viabilité de son projet
- 3 **Financement et partenaires** > trouver des solutions financières
- 4 **Statut fiscal, social, juridique** > choisir en connaissance de cause
- 5 **Formalités administratives** > donner vie à son entreprise
- 6 **Organisation de l'entreprise** > bien faire tourner sa boîte
- 7 **Outils de gestion** > suivre son activité pour y voir clair
- 8 **Obligations sociales** > réussir sa gestion sociale sans se tromper
- 9 **Administration et comptabilité** > se concentrer sur son activité
- 10 **Analyse des premiers mois d'activité** > garder le cap !



Il conseille et assiste également les particuliers dans la gestion de leur patrimoine et dans toutes leurs déclarations fiscales (impôt sur le revenu, ISF...), sociales et administratives.

# COMMENT TRAVAILLER EFFICACEMENT AVEC SON EXPERT-COMPTABLE ?

## ○ DOIS-JE OBLIGATOIREMENT FAIRE APPEL (^) À UN UN EXPERT-COMPTABLE ?

**NON.** Les entreprises n'ont aucune obligation de faire appel aux services d'un expert-comptable.

Toutefois, se faire accompagner par un conseiller indépendant et compétent est essentiel pour assurer le succès d'une entreprise. Votre projet mérite un expert-comptable.

## ○ LA COMPTABILITÉ PEUT-ELLE ÊTRE TENUE PAR (^) UN AUTRE PROFESSIONNEL ?

**NON.** Si vous ne tenez pas vous-même votre comptabilité, seul un expert-comptable peut le faire.

Pour garantir les intérêts de leurs clients, les experts-comptables ont des obligations en matière d'indépendance, de formation, de respect de normes, de contrôle qualité, d'assurance...

Si la loi réserve cette activité aux experts-comptables, c'est que les risques (économiques, fiscaux, sociaux, juridiques) sont très élevés pour une entreprise de faire appel à un prestataire non expert-comptable. De nombreuses entreprises ont déjà subi de graves préjudices allant jusqu'à la fermeture (la presse en a beaucoup parlé). Méfiez-vous des contrefaçons et vérifiez que votre expert-comptable est bien inscrit à l'Ordre !

## ○ EXISTE-T-IL UN BARÈME D'HONORAIRES POUR (^) LES EXPERTS-COMPTABLES ?

**NON.** Les honoraires des experts-comptables sont libres.

Ils sont fixés en fonction de l'ampleur des travaux à réaliser, de la complexité des tâches confiées, de la durée de la mission... Avant de confier une mission à un expert-comptable, rencontrez-le, précisez-lui bien vos besoins et demandez-lui le montant de ses honoraires. Dès que vous aurez donné votre accord, votre expert-comptable établira une lettre de mission (contrat) qui précisera sa mission et le montant de ses honoraires.

## UN CONTRAT EST-IL OBLIGATOIRE ?

**OUI. La confiance est un pilier fondamental de la relation entre un expert-comptable et son client. C'est pourquoi, dès que vous confiez une mission à un expert-comptable, celui-ci doit établir un contrat. On appelle ce contrat la « lettre de mission ».**

- Ce contrat définit précisément son rôle, la mission que vous lui confiez, ainsi que le montant de ses honoraires.
- Si vous lui confiez plusieurs missions (comptabilité, fiscalité, paie, accompagnement,...), votre expert-comptable peut établir plusieurs lettres de mission ou tout regrouper dans la même.
- La lettre de mission est un contrat. N'hésitez pas à vous la faire expliquer, si elle n'est pas claire, avant de la signer.

## COMMENT TROUVER UN EXPERT-COMPTABLE ?

**La profession compte 21 000 experts-comptables avec des expertises, des pratiques et des solutions différentes.**

A vous de faire votre choix !

Pour trouver votre expert-comptable, consultez l'annuaire de l'Ordre sur Internet : [www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr)

Il y a forcément un expert-comptable près de chez vous qui correspond à vos besoins !

Pour réaliser ses missions, l'expert-comptable est nécessairement membre de l'Ordre. Consultez l'annuaire et vérifiez ses coordonnées sur : [www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr)